



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS

L'an deux mille vingt, le 11 décembre 2020, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 07/12/2020

**Présents** : APPY Carole, BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BREFORT André, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Sabrina, FERRIE Nathalie, LEON Olivier, PEGORAROTTO David, RUMEAU Frédérique.

**Pouvoirs** : CAZOTTES Aurélien à PEGORAROTTO David

**Absents** :

Mme Marine Chambeu a été élue secrétaire de séance.

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	12
Contre	2
Abstention	1

### 2020/55 Adhésion à l'association de préfiguration « A l'ombre de l'Hom »

M. David Pégorarotto, premier adjoint, présente au Conseil Municipal l'opportunité d'adhérer à l'association de préfiguration "A l'ombre de l'Hom" qui travaille à la structuration de la maison des associations (maison MOMI).

L'achat de la maison Momi par la précédente municipalité a rapidement amené l'idée de la création d'un pôle de services à la population centré sur ce lieu, avec la reprise d'un projet de restauration initialement étudié sur l'ancienne salle des fêtes.

Une structuration en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) permettrait une articulation entre municipalité, associations, porteurs de projets et les habitants usagers des lieux. La première étape en est la constitution d'une association de préfiguration, créée en début d'année sous le nom « A l'ombre de l'Hom » dont le but est de tester la viabilité des projets. Après des échanges fructueux avec sa présidente, Violette Guiot, et l'Union Régionale des SCOPs, la municipalité envisage d'adhérer à l'association.

Mr le maire rappelle la nécessité de disposer de scénarios d'usage robustes lorsque les travaux s'engageront. L'adhésion à l'association « A l'ombre de l'Hom » permettra de s'appuyer sur les réflexions déjà entreprises au sein de cette association. Il indique que la participation des associations et des habitants à ce projet sera essentielle et qu'il sera nécessaire de communiquer rapidement sur le projet. Les associations de la commune avaient défini leurs besoins. Elles seront sollicitées pour les mettre à jour. Les habitants seront invités à présenter des idées d'utilisation, en vue d'une réflexion plus globale sur l'aménagement du centre bourg. Une adresse mail « boîte à idées » devra être mise en place rapidement. Des présentations ou des consultations en présentiel seront organisées dès que le contexte sanitaire le permettra.

Mr le maire précise que l'adhésion à l'association est gratuite et n'engage pas la commune. Monsieur David Pégorarotto, qui assure déjà le suivi du projet, a exprimé son souhait de représenter la commune au sein de cette association. Il adhérerait à l'association comme représentant de la commune.

Dans ce contexte, Mr le Maire propose au conseil que la commune adhère à l'association « A l'ombre de l'Hom » et que Monsieur David Pégorarotto soit le représentant de la commune.

Où l'exposé de Mr Pégorarotto et du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'adhésion de la commune de Montbrun-Lauragais à l'association "A l'ombre de l'Hom" et désigne Mr Pégorarotto pour y représenter la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

**Pour copie conforme,  
Transmis en Préfecture le 16/12/2020  
Rendu exécutoire le 16/12/2020  
Affiché le 16/12/2020**

**Le Maire, Laurent BRAAK**

